



# Le Belvédère de Saint-Nicolas

## Bulletin du Prieuré Saint-Nicolas

60bis, rue Français - 54000 NANCY  
09 53 84 61 70 - [prieure.nancy@gmail.com](mailto:prieure.nancy@gmail.com)

### Chapelle du Sacré-Cœur

65, rue du Maréchal Oudinot  
54000 NANCY

### Chapelle de la Nativité de ND

Domaine de Ladonchamps  
Rte de Thionville (D 953)  
57140 WOIPPY

### Chapelle de l'Annonciation

22, avenue Irma Masson  
52300 Joinville

### Chapelle du Sacré-Cœur

41, rue de la filature  
88460 CHENIMENIL

N° 81 - mai 2018

## Le mot du prieur

## S'air du Temps

C'est un vent de révolution qui plane sur notre France aujourd'hui... parce que nos contemporains entendent célébrer en paroles comme en actes, voire en continuation, les 50 ans de « mai 68 ». De notre côté, nous sommes plus attirés par les 160 ans des apparitions de Lourdes, mais aussi les 30 ans des sacres épiscopaux accomplis par Monseigneur Lefebvre et dont l'anniversaire arrive à la fin du mois prochain.

Quand le monde parle de changement, de bouleversement, de mutation, de progrès, de révolution opérés par l'homme, nous voulons parler de continuité, de maturation, d'extension du règne de Notre-Seigneur et de sa très Sainte Mère ! C'est la diminution de la prédication de la Vérité qui a amené la Révolution à prendre tant de poids. Le Concile Vatican II a été l'allié privilégié de cette dernière dans son « assimilation des valeurs de deux siècles de culture libérale », ce dont se félicitait le Cardinal Radzinger lorsqu'il prononçait ces mots, ajoutant que « les papes du XIX<sup>ème</sup> siècle, en effet, n'avaient pas su discerner ce qu'il y avait de vérité chrétienne et donc d'assimilable par l'Eglise, dans la Révolution de 1789. »

Rappelons-nous ces paroles de la Sainte Ecriture : « Ce Jésus est la pierre rejetée par vous de l'édifice et qui est devenue la pierre angulaire. Et le salut n'est en aucun autre, car il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés. <sup>1</sup> » Ce n'est ni par

Marx, ni par Macron, ni par une notion vague de Dieu... mais par le Dieu vivant et vrai, Un et Trine, qui s'est incarné dans la Personne du Fils pour notre salut. Jean Ousset montre bien la dissolution de la vérité opérée par le Libéralisme. « On prétend lutter contre la Révolution, mais sans se rendre compte qu'on lui concède ce qu'elle veut essentiellement ; on écarte le catholicisme, on tait le seul Nom par lequel nous puissions être sauvés. <sup>2</sup> »

Il manifeste que la dilution de la vérité est toujours au détriment du salut des âmes et ne fait pas avancer la cause de la Vérité elle-même. Aussi si le reproche du manque de charité revient toujours face à la Tradition, il est souvent dans une fausse logique. « La charité qu'ils voudraient de nous, ce serait de les louer, de les admirer, de les appuyer ou tout au moins de les laisser agir à leur guise. Nous, au contraire, nous ne voulons leur faire que la charité de les interpellier, de les reprendre, de les exciter par mille moyen à sortir de leur mauvaise voie. <sup>3</sup> » Faisons-le comme l'ont toujours montré Monseigneur Lefebvre et Notre-Dame : avec douceur, mais fermeté !

Abbé Grégoire Chauvet +



1- Actes IV, 12.

2- *Pour qu'il règne*, Jean Ousset, La cité catholique, 1959, p. 330

3- *Le libéralisme est un péché*, Don Félix Sarda y Salvany, Editions du Sel, p. 89.

En ce mois de mai 2018, nous souhaitons vous donner quelques nouvelles de la vie de l'Église Catholique. C'est pourquoi la rubrique Formation Religieuse est exceptionnellement remplacée dans ce Belvédère par cet article. Étant donné que cela fait près d'un an que nous n'avons pas rapporté les événements récents de la vie de l'Église, nous parcourons ici une période qui remonte à l'automne 2017.

### L'agir suit l'être

Un célèbre adage philosophique dit que 'l'agir suit l'être'. Dans notre manière courante de parler, cela signifie que l'on juge de la nature d'une chose d'après son comportement extérieur et visible, bien que l'illusion soit possible et qu'il faille se méfier des apparences. Ainsi, le chien aboie, le chat miaule, le lion rugit, la vache meugle et l'oiseau piaille. Il en est de même, toutes proportions gardées, chez les êtres humains. Un bon musicien n'est pas celui qui se prétend tel, qui a des diplômes, qui expose de très savantes théories sur la musique et sait convaincre son public par ses beaux discours, mais celui qui joue de belles mélodies, qui fait vibrer agréablement les cordes de son piano ou de son violon.

Du 11 au 13 septembre 2017 s'est tenue la vingt-et-unième réunion du conseil des Cardinaux au cours de laquelle a été abordée la question de « la sélection et la compétence du personnel, moins clérical et plus international, avec plus de jeunes et de femmes » à la curie romaine (source : Zenith du 13/09/2017).

Si l'Église n'a jamais totalement exclu des affaires ecclésiastiques l'aide de collaborateurs laïcs, elle s'est toujours montrée très réservée dans ce domaine, et a toujours veillé à ce que les affaires les plus sensibles et les plus délicates soient traitées exclusivement par des clercs. On ne peut donc qu'être choqué de constater cette volonté explicite de féminiser le personnel travaillant dans les plus hautes instances de l'Église, et de faire appel à des personnes par définition dépourvues d'expérience, désignées à la manière du monde par "les jeunes".

Le pape François a redit une nouvelle fois non à la morale du 'on peut, on ne peut pas', dans des dialogues avec les jésuites du Chili et du Pérou, rendus publics par *La Civiltà cattolica* le 15 février 2018. Il leur a demandé d'aider l'Église à discerner. « Nous sommes habitués au 'on peut ou on ne peut pas', a-t-il fait observer... J'ai moi-même également connu, au cours de ma formation, la manière de penser 'on peut ou on ne peut pas', 'jusqu'à on peut, jusqu'à on ne peut pas'... Et nous en supportons les conséquences. » Au contraire, la morale utilisée dans l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* est « la morale thomiste la plus classique, celle de saint Thomas, et non celle du thomisme décadent,

comme celui que certains ont étudié », a affirmé le pape. Or, « les plus importantes critiques dirigées contre l'Exhortation portent sur le huitième chapitre : un divorcé 'peut-il ou ne peut-il pas recevoir la Communion ?' Et à l'inverse, l'*Amoris laetitia* va dans une direction complètement différente, **elle n'entre pas dans ces distinctions**, et elle pose **le problème du discernement**. » (source : Zenith du 15/02/2018).

En 2016, le philosophe italien Rocco Buttiglione avait salué dans *Amoris laetitia* une « perspective parfaitement traditionnelle ». « La nouveauté consiste à appliquer aussi au péché commis par les divorcés remariés les circonstances atténuantes prévues pour tous les autres péchés tels qu'ils sont cités dans le catéchisme de saint Pie X. » *Amoris laetitia*, a-t-il fait observer « ne dit pas que les divorcés remariés peuvent recevoir la communion ou y prétendre, non ! Le divorce est très mauvais et il ne peut pas y avoir d'actes sexuels en dehors du mariage. Cet enseignement moral n'est pas changé. **Le pape dit que maintenant, les divorcés remariés peuvent aller se confesser**, commencer un parcours de discernement avec le prêtre. Et, comme on le fait pour toute confession, pour tout péché, le prêtre doit évaluer si toutes les conditions sont réunies pour que le péché soit considéré comme 'mortel'. » Puis il a ajouté : « A mes collègues qui ont dit des paroles fortes contre *Amoris laetitia*, je voudrais rappeler que saint Pie X – pas vraiment un pape moderniste – rappelait dans son catéchisme que le péché mortel requiert matière grave mais aussi pleine connaissance et consentement délibéré, c'est-à-dire la pleine liberté pour assumer complètement la responsabilité de ce qui est fait. » Et il a fait remarquer que justement « aujourd'hui, dans de nombreux cas, il n'y a pas pleine connaissance » : « Il y a des masses énormes de baptisés qui ne sont pas évangélisés. » Ce qui a changé c'est « la discipline pastorale de l'Église » : « Jusqu'à hier, sur le péché commis par les divorcés remariés, il y avait une présomption de culpabilité totale. Maintenant, pour ce péché, **on évalue l'aspect subjectif, comme c'est le cas pour le meurtre** (sic!), pour le fait de ne pas payer les impôts, l'exploitation des travailleurs, pour tous les péchés que nous commettons. Le prêtre entend et évalue également des circonstances atténuantes. (...) **Il faut discerner**. » (source : Zenith du 24/09/2017).

Il est clair que cette notion moderniste de 'discernement' recouvre dans la réalité l'accès aux sacrements à une certaine catégorie de pécheurs publics, au non d'une nouvelle pastorale, de l'application du plus pur thomisme à la situation actuelle, et de l'indulgence vis-à-vis de l'ignorance.

La vérité catholique est celle-ci : la morale de l'Église Catholique, comme celle de saint Thomas d'Aquin, dit que le péché mortel exclut purement et simplement le fidèle de la réception de la sainte communion

parce qu'il a perdu l'état de grâce et que la Sainte Eucharistie doit être reçue en état de grâce. Le fait de recevoir la sainte Eucharistie en état de péché mortel constitue un grave sacrilège. Dans le cas particulier du



pénitent de 'bonne foi', qui n'a pas conscience de commettre un péché mortel en usant du mariage en dehors du mariage, ou dans une situation de 'remariage' civil après divorce civil, et à supposer que ce cas existe, nous serions alors face à un péché mortel dit 'matériel' mais non 'formel'. Cela signifie que la personne commet objectivement un péché grave, bien qu'elle n'en porte pas la culpabilité parce qu'elle n'en a pas conscience. La doctrine catholique enseigne aux pasteurs que, dans ce cas, ils ont le devoir d'avertir le fidèle de son erreur et de l'enjoindre à changer sa manière de vivre pour la conformer aux commandements de Dieu **avant de lui donner l'absolution sacramentelle**. Il n'est donc pas possible, sous prétexte de bonne foi, de donner l'absolution et la communion à ces personnes tant qu'elles ne se sont pas sorties de leur état de péché, selon le Catéchisme de Saint Pie X, la Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin, et la Sainte Écriture elle-même. Le lecteur est en droit de nous demander les références, mais nous préférons attendre que les modernistes donnent les leurs d'abord...

Dans sa dernière Session plénière qui s'est déroulée du 19 au 22 février 2018, la Conférence épiscopale allemande a traité un thème intitulé *Cheminer avec le Christ – sur les traces de l'unité. Mariages mixtes et participation commune à l'Eucharistie*. Concrètement, il s'agissait de savoir si l'on peut donner la communion le jour de son mariage à une personne orthodoxe ou protestante qui se marie avec un catholique. Plus des trois-quarts des membres de la Conférence

épiscopale ont approuvé ce texte. Un nombre non-indifférent de pasteurs – parmi lesquels sept évêques diocésains – ne se sont pas sentis en mesure, pour des raisons variées, de donner leur accord. Ces sept évêques se sont adressés à la Congrégation pour la doctrine de la foi, au Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens et au Conseil pontifical pour les textes législatifs. Selon le désir du pape François, un échange entre certains évêques, avec des responsables du Saint-Siège, a été

fixé. Cet échange a eu lieu le 3 mai 2018 au siège de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Au cours des échanges, qui se sont déroulés en allemand, Mgr Ladaria a indiqué que le pape François apprécie l'engagement œcumé-

nique des évêques allemands et leur demande de trouver, dans un esprit de communion ecclésiale, une solution si possible unanime (source : Zenith du 03/05/2018).

Autrement dit, le pape n'a pas jugé bon de trancher la question en répondant purement et simplement par la négative. Il aurait été catholique de dire : « non, on ne peut pas et on ne doit pas donner la communion à une personne orthodoxe ou protestante, même le jour de son mariage avec un catholique, parce qu'un orthodoxe et un protestant sont hors de l'Église Catholique, et donc de l'unique voie du salut. » En laissant le clergé allemand libre de discuter de cette question et d'aboutir à la solution qui lui paraîtra la meilleure, le pape laisse implicitement la voie ouverte aux sacrements à des personnes qui vivent hors de la communion de l'unique véritable Église. Dans la mesure où le droit canon de 1983 prévoit déjà de donner la Sainte Eucharistie à des baptisés non-catholiques dans certains cas, ce scandale n'est pas tout à fait nouveau. Il ne fait "que" s'amplifier.

Il y a encore beaucoup d'autres scandales provenant du Pape François et de son entourage qui ne sont pas rapportés dans cet article, mais nous craignons de ne jamais avoir suffisamment de pages dans notre bulletin pour pouvoir les retranscrire tous.

Abbé Thierry Roy +

# Le devoir d'état ...

1<sup>er</sup> mai : Saint Joseph artisan.  
Messe chantée au couvent des Annonciades de Joinville par monsieur l'abbé Benoît Storz.



Sermon sur saint Joseph et l'amour du travail bien fait.



Repas paroissial dans le jardin du couvent.

Relique de la ceinture vénérée à l'église.



Procession depuis le couvent jusqu'à l'église à travers les rues de Joinville.



Ce fut encore une fois une très belle journée organisée avec soin par monsieur l'abbé Gaspard.

L'évêque de Langres nous a refusé cette année encore de pouvoir célébrer la messe dans l'église de Joinville, serions-nous trop catholiques à son goût ?



## ... et ses fruits

2018 !



Les trois jours qui précèdent l'Ascension sont ceux des Litanies mineures ou Rogations. L'an passé nous avons fait la bénédiction des arbres fruitiers de la chapelle de Nancy le lundi.

Cette année nous sommes allés bénir les champs de monsieur Didier Muller le mardi 8 mai, en plus de la procession de la veille.



Partis d'un beau calvaire de Mai-zières, nous avons fait une belle procession d'une heure au milieu des champs et sous le beau soleil lorrain, et ce le jour de la saint Michel d'été.

## Ascension



Le jongleur de Notre-Dame  
...  
en chair  
et en os !

La présence de trois moines bénédictins à Nancy le jour de l'Ascension a permis de chanter une belle messe solennelle... mais aussi de se divertir agréablement après le pique-nique paroissial !

Après une messe et un magnifique sermon donnés par le père Cyprien, prieur du monastère Notre-Dame de Guadalupe de Sliver City, au Nouveau-Mexique, USA, ce fut le père Andrew, qui l'accompagnait, qui officia pour le Salut du Saint Sacrement en clôture des Vêpres.



*Les pères et le frère seront à Domrémy le samedi 12 mai pour l'anniversaire des Compagnies Sainte-Jeanne-d'Arc des écoles des Dominicaines enseignantes de Saint Pré.*

## Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes - 160<sup>ème</sup> anniversaire des apparitions

- ◆ Départ : vendredi 26 octobre, gare TGV Lorraine.
- ◆ Retour : mardi 30 octobre.

*Inscription au plus tôt auprès de monsieur Roland Ebresmann - 03.87.02.77.90*

## Agenda paroissial

**Conférences** à Nancy du mardi soir à 20 h30, suivies chaque fois d'un dessert avec boisson chaude :

- ◆ 15 mai : **Le saillant de Saint-Mihiel** par le colonel (er) Xavier Pierson.
- ◆ 12 juin : **La direction spirituelle et les catéchismes diocésains** par l'abbé Putois

**Cérémonies et événements :**

- ◆ 19-20-21 mai : **Pèlerinage** de Tradition de la Pentecôte de Chartres à Paris.
- ◆ 3 juin : **Fête-Dieu**, avec procession et communions.
- ◆ 10 juin : **Solennité du Sacré-Cœur, kermesse du prieuré** à Nancy.
- ◆ 29 juin : **Ordinations** sacerdotales à Ecône.
- ◆ 1<sup>er</sup> juillet : Pèlerinage au **Mont Saint-Odile**.
- ◆ 7 juillet : Pèlerinage à **Mattaincourt**.

## Pour aider l'apostolat en Lorraine

**Vous pouvez faire un don :**

- ◆ Par chèque  
à l'ordre du *Prieuré Saint-Nicolas*
- ◆ Par l'enveloppe du denier du culte dans la quête
- ◆ Par virement (cf. ci-contre)

Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.

Le compte à créditer est le suivant :

Titulaire : FSSPX PRIEURE ST.-NICOLAS-NANCY  
Code Banque : 30002 Code Guichet : 05922 Compte n° 0000079346V  
Clef RIB : 45  
Domiciliation : CL BDI ROUEN SDC  
IBAN : FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45 BIC : CRLYFRPP

